

FAQ - FOIRE AUX QUESTIONS

Un glossaire est disponible à la fin du document.

LE PROCÉDÉ ENVISAGÉ : LE « TRI-COMPOSTAGE »

1. Pourquoi le « tri-compostage » ?

Le « tri-compostage » permettra à la MRC de La Haute-Yamaska (MRCHY) de se doter d'une véritable gestion « intégrée » de ses matières résiduelles tout en la positionnant comme chef de file en termes de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles au Québec. Avec le « tri-compostage », la MRCHY serait en mesure de valoriser non seulement près de 100% des matières compostables issues des résidences de son territoire, mais également l'ensemble des boues municipales et des boues de fosses septiques. Le « tri-compostage » est un procédé qui est reconnu par le gouvernement du Québec comme forme de valorisation utile des matières résiduelles.

2. Est-ce que le choix du « tri-compostage » est arrêté définitivement par la MRCHY ?

Le choix du « tri-compostage » n'est pas encore arrêté définitivement et aucune entente contractuelle n'a été signée. Avant de prendre une décision finale, la MRCHY consultera la population en toute transparence, validera, voire bonifiera, la modification qu'elle propose à son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR). Ce n'est qu'après avoir adopté le PGMR modifié que le conseil de la MRCHY pourra arrêter son choix sur son mode de gestion des matières compostables.

3. Pourquoi la MRCHY n'a pas privilégié la collecte des matières compostables à l'aide d'un bac roulant brun ?

Le succès d'une collecte des matières compostables à l'aide d'un bac roulant brun repose entièrement sur la participation volontaire des citoyens. Si le taux de participation est faible, peu de matières compostables sont détournées de l'enfouissement. Pour sa part, le « tri-compostage » permet de valoriser près de 100 % des matières compostables générées puisque son procédé est basé sur le traitement du contenu du bac à ordures ménagères. Le « tri-compostage » est également beaucoup mieux adapté aux secteurs plus densément peuplés et aux immeubles multilogements, les bacs bruns y étant beaucoup plus difficiles à implanter. Pour ces raisons, la MRCHY privilégie le « tri-compostage » plutôt que la collecte à l'aide des bacs bruns.

LES PARTENAIRES

4. Qu'est-ce que la COGEMRHY et quel est son rôle ?

La COGEMRHY est la *Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska*, un organisme à but non lucratif fondé par la MRCHY en 2006. Son principal rôle est de planifier,

développer et offrir des services de gestion des matières résiduelles à la MRCHY ainsi qu'à ses municipalités membres.

Depuis sa création, la COGEMRHY s'est concentrée à trouver une solution pour la gestion des matières compostables générées sur le territoire de la MRCHY afin que cette dernière puisse rencontrer les objectifs gouvernementaux de récupération et de valorisation. Selon les analyses de l'organisme, la solution optimale pour la MRC est le « tri-compostage ».

LES COÛTS

5. *Quel est le coût du projet de « tri-compostage »*

La réalisation du projet nécessitera un investissement de 42 000 000 \$, un montant qui sera amorti sur 25 ans. L'avantage du projet de « tri-compostage » est qu'aucun investissement initial n'est requis par la MRCHY. La réalisation du projet ainsi que l'opération du centre de tri-compostage seront financés à 100 % par un promoteur privé avec lequel la COGEMRHY conclura une entente de service de 25 ans.

À l'heure actuelle, il en coûte 143 \$ par porte pour gérer les matières résiduelles sous la responsabilité de la MRCHY. En ajoutant un procédé de « tri-compostage » à la collecte à deux voies existante et dépendamment des quantités de matières qui seront traitées, le coût par porte prévu en 2011 pourra varier de 186 \$ (pour 94 000 tonnes) à un maximum de 246 \$ (pour 47 000 tonnes). La MRCHY est persuadée que le projet de « tri-compostage » assurera aux citoyens un service performant au meilleur rapport qualité/prix, tout en contribuant à une protection maximale de l'environnement.

LA LOCALISATION

6. *À quel endroit sera situé le centre de « tri-compostage » ?*

La COGEMRHY a analysé différents sites potentiels pour l'implantation éventuelle du centre de « tri-compostage ». Parmi les sites analysés, le site adjacent à l'usine d'épuration des eaux usées de Granby dans le Parc Industriel, se démarque en raison de sa proximité du centre de masse de la MRCHY et de sa situation par rapport aux principaux axes routiers. De plus, il permet l'acheminement direct des boues (24 000 tonnes par année) de la station d'épuration de Granby au centre de « tri-compostage » par convoyeur fermé, évitant par le fait même le transport, plus coûteux et polluant.

7. *Quels impacts auront le transport des matières compostables sur la circulation locale et régionale ?*

D'abord, la proximité du Parc industriel de Granby de plusieurs grands axes routiers tels que l'autoroute 10 et la route 139, permettra aux camions de contourner le centre-ville pour alimenter le centre de « tri-compostage ». La circulation locale à Granby devrait donc demeurer sensiblement la même.

En ce qui a trait à la circulation régionale et en considérant une capacité de traitement de 47 000 tonnes de matières résiduelles par année, 30-40 camions de collecte des ordures ménagères en provenance du territoire de la MRCHY alimenteront le centre de « tri-compostage » sur une base quotidienne. Notons que plus des trois-quarts de ces camions circulent déjà à l'heure actuelle afin d'acheminer les déchets récupérés dans les bacs gris vers le site d'enfouissement.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

8. Quels sont les impacts sur l'environnement ?

Le projet de « tri-compostage » est novateur et vise une protection maximale de l'environnement. Plus concrètement, la mise en œuvre de ce projet permettra la valorisation de près de 100 % des matières compostables générées ce qui permettra d'atteindre un taux de valorisation global de plus de 90 %, taux dépassant largement les objectifs gouvernementaux. En termes de gaz à effet de serre, le « tri-compostage » permet également un gain réel dans la lutte contre les changements climatiques. Le produit final du procédé de « tri-compostage », le compost, aide à améliorer la texture et la fertilité du sol et évite ainsi l'achat d'amendements ou d'engrais chimiques.

9. Y aura-t-il des odeurs ?

Les avancées technologiques permettent aujourd'hui de contrôler de façon efficace les odeurs émises par le procédé de « tri-compostage ». Ainsi, les opérations seront réalisées dans un bâtiment fermé et l'air sera filtré par un biofiltre. La phase de maturation du compost sera réalisée d'abord dans le bâtiment fermé et ensuite à l'extérieur, sous des toiles techniques destinées à empêcher la formation d'odeurs.

10. Qu'en est-il de la qualité du compost produit par le procédé de tri-compostage ?

Plusieurs expériences de « tri-compostage », notamment réalisées en France et aux États-Unis, démontrent qu'il est parfaitement possible de produire un compost de qualité supérieure à l'aide de ce procédé. La MRCHY est convaincue que l'utilisation d'une technologie de pointe et d'équipements optimisés, la sensibilisation active de la population et la gestion efficiente des résidus domestiques dangereux (piles, batteries, peintures) lui permettront non seulement de dépasser les objectifs de mise en valeur gouvernementaux, mais également de produire un compost de qualité qui trouvera de nombreux débouchés.

GLOSSAIRE

Biofiltre

Matériaux organiques (tourbe, compost, écorces, copeaux de bois) sur lesquels sont fixés des micro-organismes qui absorbent et dégradent les odeurs.

Collecte à deux voies

Collecte des matières recyclables et des ordures ménagères dans deux contenants séparés.

Collecte à trois voies

Collecte des matières recyclables, des ordures ménagères et des matières compostables dans trois contenants séparés.

Compostage

Fermentation biologique de matières compostables (résidus alimentaires, résidus verts,...) dans le but d'obtenir une matière (engrais, humus ou compost) permettant d'amender et de fertiliser les sols.

Matières compostables

Matières organiques pouvant être biodégradées sous l'action bactérienne. Les résidus alimentaires, les résidus verts et les boues de fosses septiques et d'épuration des eaux usées en font partie.

Tri-compostage

Procédé permettant de trier les ordures ménagères pour en extraire les matières compostables et produire du compost. Puisque certains résidus contenus dans les ordures ne sont pas compostables, il est nécessaire, préalablement au compostage, de trier de façon mécanique les matières collectées. La préparation mécanique des ordures se fait dans un cylindre rotatif appelé bioréacteur. Cette étape du tri-compostage est importante car elle permet de précomposter les résidus afin de faciliter la séparation des matières compostables.